



Société titulaire de deux offices : 33 avenue Gambetta 89300 JOIGNY

Site internet:

sasgeromettanotrexpert. notaires.fr

Office de Maître Julie GEROMETTA

successeur de Maîtres LAMBERT, LE CHAU, DESESQUELLES, VAN WELDEN Accueil.89042@notaires.fr

Office de Maître Anais WUST

successeur de Maîtres GRANA, BROCARDI Accueil.wust@notaires.fr

NOTAIRES

Julie GEROMETTA Anaïs WUST Stéphane BOULARD

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Lou-Anne LION
Anne CAMUZAT
Raïssa OUATTARA
Sylvie RATIVEAU
Céline CHAMBON
Damien CHIESA
Lorraine PERIGUEUX
Caroline BELLOUIS



SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

Pour le(s) vendeur(s):

Þ	Informations personnelles:
	 □ Questionnaire d'Etat−civil dûment complété. □ Copie de vos pièces d'identités. □ Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle
	curatelle).
	□ Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.□ Extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois.
S	ii le vendeur est une société : Copie des statuts à jour certifiée conforme. K-Bis. Pièce d'identité du représentant, coordonnées et pouvoirs.
>	Informations financières : ☐ Votre RIB.
	 □ Dernier avis de taxe foncière du bien vendu. □ Si le bien est hypothéqué : références du prêt, tableau d'amortissement et coordonnées de votre conseiller financier.
>	Concernant le bien vendu : Titre de propriété. Dossier de diagnostics techniques établi par un professionnel agréé (termites, amiante, plomb, installation électrique, gaz, DPE, certificat Loi Carrez). Diagnostic assainissement réalisé par la mairie ou le SPANC
Er	n cas de division : Document d'arpentage + plan de bornage. Déclaration préalable de division + certificat de non opposition / permis d'aménager.
S	ii le bien est loué : Copie du bail + 3 dernières quittances de loyer. Copie de la lettre de congé, le cas échéant.
S	il le bien est dans un lotissement : Règlement et cahier des charges du lotissement. Coordonnées du président de l'association syndicale. 3 derniers PV d'AG + Appel de cotisation.

\triangleright	Pour les travaux réalisés depuis moins de 10 ans :
	☐ Permis de construire ou déclaration préalable
	☐ Déclaration d'achèvement des travaux et conformité.
	☐ Assurance dommage—ouvrage/décennale des entreprises
	☐ Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.
>	Pour les biens en copropriété :
	☐ Etat descriptif de division — Règlement de copropriété et tous les modificatifs
	éventuels.
	☐ Coordonnées du syndic de copropriété.
	3 derniers procès – verbaux d'assemblée générale des copropriétaires.
Dou	
	ur le(s) acquéreur(s) :
	☐ Questionnaire d'Etat-civil dûment complété.
	☐ Copie de vos pièces d'identités.
	☐ Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
	☐ Extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois.
Si	l'acquisition est faite par une société :
	☐ Copie des statuts à jour certifiée conforme.
	□ K−Bis.
	☐ Pièce d'identité du représentant, coordonnées et pouvoirs.
7	Concernant votre acquisition :
	☐ Le cas échéant, liste détaillée et chiffrée du mobilier.
	☐ En cas de financement par un emprunt : montant, durée et taux maximal du
	prêt envisagé.
	☐ Votre RIB (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).

Lors de la signature de la promesse de vente, la somme de 500 Euros devra être réglé par l'acquéreur. Cette somme correspond au coût de la promesse de vente pour 300 Euros et 125 Euros versés au Trésor Public. L'avance de 75 Euros viendra en déduction des frais de l'acte définitif.